



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information

### Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

|   |   |
|---|---|
| Nom de l'établissement :  | Simafex   |
| Adresse de l'établissement :  | 16 avenue des Fours à Chaux<br>17 230 MARANS  |
| Activité de l'établissement :   | Synthèse chimique organique fine d'intermédiaires et de produits finis à usage pharmaceutique.  |
| Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur : | <p>La révision de l'étude de Dangers en 2014/2015 a été validée par un Arrêté Préfectoral en date du 19/05/2015 et reprise dans l'arrêté du 02 mars 2016.</p> <p>Cette révision a démontré qu'aucun scénario ne générerait des conséquences pouvant concerner des Etats frontaliers.</p>  |
| Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :  | <p>La révision de l'étude de Dangers en 2014/2015 a été validée par un Arrêté Préfectoral en date du 19/05/2015.</p> <p>Cette révision a démontré que les risques de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- toxicité de vapeurs,</li><li>- flux thermique d'un incendie,</li><li>- suppression,</li><li>- atteintes à l'environnement,</li></ul> <p>précédemment définis au niveau des impacts potentiels à l'extérieur du site sont restés identiques.</p> <p>Concernant les étapes de synthèse dans les ateliers de fabrication, cette révision a démontré qu'elles ne présentent que des risques potentiels modérés ou faibles en raison d'une part des faibles quantités engagées et du fait du traitement par laveur de gaz et la dispersion à grande hauteur des vapeurs ou gaz générés en cas d'accident.</p> <p>Cette révision confirme les zonages du PPRT et du PPI.</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p><i>Des mesures ont été mises en œuvre pour limiter les risques au niveau de quelques habitations et locaux professionnels riverains du site :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>un mur de clôture a été installé pour supprimer les effets thermiques au sol,</i></li> <li>- <i>le risque de surpression est limité au bris de vitres</i></li> <li>- <i>le risque de toxicité de vapeurs est limité. Il impose uniquement des mesures préventives de confinement</i></li> <li>- <i>une installation de détection et d'extinction semi-automatique a été déployée sur les stockages de liquides inflammables.</i></li> </ul> |
| <p><b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b></p> | <p><i>A l'issue de la révision de l'Etude De Dangers, selon le calendrier défini dans l'Arrêté Préfectoral en date du 19/05/2015, Simafex a entrepris de déployer 15 nouvelles mesures de maitrise des risques.</i></p> <p><i>Ces mesures de maitrise des risques concourront à limiter les impacts potentiels liés aux risques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>TOXICITE de VAPEURS (5 des 15 améliorations)</i></li> <li>- <i>INCENDIE (6 des 15 améliorations)</i></li> <li>- <i>EFFETS DE SURPRESSION (4 des 15 améliorations)</i></li> </ul>   |